



## Procès Verbal Conseil Municipal du 19 décembre 2023

### Etaient présents à la séance :

Stéphane LE DOARÉ, Éric LE GUEN, Caroline CHOLET, Bernard LE FLOC'H, Laurent MOTREFF, Marie-Pierre LAGADIC, Jacques TANGUY, Annie BRAULT, Mireille MORVEZEN, Gérard CRÉDOU, Jean-Luc RICHARD, Marc DEFACQ, Michelle DIONISI, David DURAND, Olivier ANSQUER, Sophie COSSEC, Yann HIRIART, Thibaut SCHOCK, Marie BEAUSSART, Bernard LEMARIÉ, Frédéric LE LOC'H, Yves CANEVET, Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC

### Absents excusés ayant donné procuration :

- Viviane GUÉGUEN a donné procuration à Éric LE GUEN
- Valérie DRÉAU a donné procuration à Stéphane LE DOARÉ
- Michelle DIONISI a donné procuration à Bernard LE FLOC'H
- Fabienne HELIAS a donné procuration à Olivier ANSQUER
- Patricia WILLIEME a donné procuration à Caroline CHOLET
- Marie BEAUSSART a donné procuration à Yann HIRIART
- Jean-Marie LACHIVERT a donné procuration à Frédéric LE LOC'H

### Désignation du secrétaire de séance

Aux termes de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

- Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Yann HIRIART pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance du Conseil Municipal.

*Monsieur LE MAIRE « Avant de démarrer, je souhaite que l'on puisse rendre hommage à Patrick QUELAUDREN qui est décédé brutalement et qui a siégé pendant 12 ans au sein de ce Conseil Municipal en tant que Conseiller Municipal puis Adjoint au Sport, aux Associations et à la Jeunesse.*

*Il était très investi dans la Ville de Pont l'Abbé. C'était un homme de valeur de gauche. C'était quelqu'un de très apprécié.*

*J'avais beaucoup d'estime et d'amitié. Nous n'avions pas du tout les mêmes orientations politiques mais pour autant nous avons cette amitié réciproque qui nous permettait d'avancer sur les dossiers.*

*Patrick avait le sens de l'intérêt général même s'il n'oubliait pas ses valeurs fondamentales de gauche ce qui nous a valu de nombreux débats.*

*C'est clairement quelqu'un qui va beaucoup me manquer. Il a beaucoup défendu la laïcité. Sa 2<sup>ème</sup> famille était l'Amicale Laïque.*

*Je vous propose d'observer 1 minute de silence en sa mémoire.*

*Avant de commencer ce Conseil, je voudrais remercier les agents et les élus pour la gestion de la tempête CIARAN.*

*Cette tempête nous a profondément affectés et a marqué la Bretagne et le Finistère au travers de coupures d'électricité et de dégâts matériels malgré toute l'énergie que nous avons mis avec des élus et des agents mobilisés.*

*Nous avons activé notre Plan Communal de Sauvegarde. Nous avons accueilli les sinistrés à Rosquerno.*

*Je remercie tous les agents Enedis qui sont venus dans le Finistère dont l'un d'entre eux a payé de sa vie lors d'une intervention.*

*Je remercie les pompiers, les gendarmes. Ils se sont tous mobilisés avec une excellente collaboration.*

*Les agents de la Ville et de la Communauté de Communes sont intervenus ainsi que la Croix Rouge qui a mis en place des maraudes.*

*C'est une force collective qui a permis d'être sur le terrain et de faire face.*

*Nous avons accueilli des habitants de toutes les communes afin de ne laisser personne de côté.*

*Cela a permis aux personnes d'avoir un repas chaud et de dormir sur place.*

*Il y a encore des perturbations de téléphone, cela va prendre un peu plus de temps.*

*On a accueilli des personnes d'autres villes et c'est aussi notre rôle. Je tenais à remercier tous les acteurs qui sont intervenus et les élus, qui à Rosquerno, ont permis aux personnes d'avoir un repas chaud.*

*Sur un autre sujet, nous avons un feu d'artifice qui aura lieu samedi dans le cadre des festivités de Noël : samedi 23 décembre à 19 h 15 et si vous souhaitez participer pour les barrières, vous êtes les bienvenus pour assurer la sécurité autour de l'étang. C'est un moment apprécié et je remercie les associations qui se sont jointes pour tenir les chalets.*

*Enfin, les vœux auront lieu le jeudi 11 janvier au TRISKELL »*

## URBANISME-TRAVAUX

### 1. SDEF : Avenant Convention d'Etude de faisabilité du réseau de chaleur

#### Annexe 1

Monsieur le Maire expose :

Une convention a été signée entre le SDEF et la ville de Pont-l'Abbé afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF dans le cadre de l'étude de pré-diagnostic énergétique et de faisabilité de réseaux de chaleur sur la commune de Pont l'Abbé.

Suite aux premiers échanges concernant le périmètre de l'étude, de nouveaux bâtiments sont jugés comme intéressants à étudier notamment :

- le collège Laennec,
- le Syndicat mixte Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille (SMPPPC) situé 5 quai Henri Maurice Bénard

- le Centre départemental d'action sociale (CDAS) situé 10 quai Saint-Laurent.

En élargissant le périmètre d'étude, la participation de la commune s'en trouve modifiée. Il convient dès lors de signer un avenant pour **acter les études complémentaires**.

### Article 2 : Nouveau tableau financier

Le nouveau tableau financier est donc le suivant :

|                         | Montant HT  | Montants TTC<br>(TVA 20%) | Modalité de calcul de la<br>participation communale | Financement du<br>SDEF | Part communale<br>sur le HT* |
|-------------------------|-------------|---------------------------|---|------------------------|------------------------------|
| Etude initiale          | 23 100,00 € | 27 720,00 €               | 20% du cout de l'étude                              | 18 480,00 €            | 4 620,00 €                   |
| Etude<br>complémentaire | 4 550,00 €  | 5 460,00 €                | 20% du cout de l'étude                              | 3 640,00 €             | 910,00 €                     |
| <b>TOTAL</b>            | 27 650,00 € | 33 180,00 €               |   | 22 120,00 €            | <b>5 530,00 €</b>            |

L'offre de base n'a pas variée (4 620 €HT) uniquement celle concernant les études complémentaires (910 € HT contre 730 € HT à l'origine).

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**
  - **VALIDE** l'avenant avec le SDEF,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## 2. Acquisition de terrain en zones humides à Kéralio

Caroline CHOLET expose :

La Commune est propriétaire de terrains route de Loctudy dont certains sont classés en zones humides.

Ces acquisitions avaient notamment pour objectif de permettre la mise en œuvre d'une politique cohérente de préservation et de gestion des zones humides.

A cet objectif, il convient d'ajouter la nécessité de mieux assurer l'écoulement des eaux pluviales dans ce secteur.

Aujourd'hui, la commune a l'opportunité de compléter ces acquisitions sur ce secteur.

Les Consorts OLLIVIER ont en effet donné leur accord pour la vente des parcelles cadastrées section AN, n°9, 73, 74, 75, 76 et 77 dont ils sont propriétaires en indivision, d'une surface totale de 15 632 m<sup>2</sup> pour un montant de 4 689,60 €, soit 0,30 €/m<sup>2</sup>.

Ces terrains sont classés en zone N et NzH au P.L.U.



## 3. Convention constitutive d'un groupement de commandes de fournitures de mobiliers de stationnements vélos sur le territoire de la CCPBS

### Annexe 2

Caroline CHOLET expose :

#### A-Un préalable :

La commission mobilité de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et le comité de pilotage sur le thème du stationnement vélos intégrant les 12 communes ont pu se prononcer au regard d'une étude large visant notamment à répertorier les lieux souffrant d'une absence d'emplacement pour parker les vélos.

L'objectif du groupement de commandes est de passer un achat groupé pour effectuer des économies d'échelle.

#### B-Le contexte :

##### 1-Le stationnement vélo dans le schéma directeur cyclable

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) a adopté son schéma vélo communautaire par délibération en date du 8 décembre 2022.

Trois grands objectifs ont été retenus :

- > Améliorer et développer le réseau cyclable communautaire ;
- > Renforcer et améliorer l'offre de stationnement et le jalonnement des itinéraires ;
- > Déployer des services associés au vélo et des actions de promotion.

Le schéma directeur cyclable a mis en évidence un déficit d'offre sur le stationnement vélos, notamment lors de la période estivale avec une pratique plus importante. Le diagnostic et les échanges avec les usagers ainsi que leurs associations représentatives ont également permis d'établir que certains mobiliers actuellement mis en place (« pince-roues » notamment) ne répondent pas aux besoins et doivent être progressivement remplacés.

Les enjeux pour l'équipement du territoire en offre de stationnements vélo sont les suivants :

- Un mobilier urbain pratique et permettant une sécurisation efficace des vélos,
- Un mobilier urbain robuste et durable, nécessitant le minimum d'entretien,
- Un mobilier urbain s'intégrant harmonieusement aux différents paysages de la CCPBS.

##### 2-L'articulation entre la CCPBS et les communes

La CCPBS accompagne les communes dans la mise en place de stationnement vélos dans la mesure où l'action concourt à plusieurs politiques communautaires (tourisme, environnement, etc). Dans cet objectif, une mission a été confiée à un bureau d'étude pour accompagner le territoire dans la mise en place de la politique de stationnement vélos.

Le COPIL du 15 septembre 2023 a validé le projet de cahier des charges pour la mise en place d'un groupement de commandes à bons de commandes porté par la CCPBS. Il a pour objectif de mutualiser la procédure et les volumes commandés afin de bénéficier d'une économie d'échelle et d'acquérir un mobilier qualitatif et harmonisé sur le territoire. Les communes se chargeront ensuite d'assurer la mise en place des mobiliers urbains sur leur territoire.

## C-Mise en place du groupement de commandes au sein de la CCPBS

### 1-L'objet du groupement de commandes

Il sera attendu du titulaire du marché public, la fourniture et la livraison de mobilier urbain de stationnements vélos, ainsi que des prestations ordinaires de service après-vente (pièces détachées, instructions pour la pose et l'entretien...). La pose des mobiliers sera assurée par les communes.

Le marché public prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec une durée d'un an renouvelable 2 fois pour une année (soit début d'exécution en 2024). La procédure sera l'appel d'offres ouvert au regard des estimatifs, donc pas de phase de négociation.

L'intention est de pouvoir, pour chaque année, disposer des mobiliers mis en place pour la saison estivale. Les livraisons seront donc vraisemblablement planifiées (en lien avec le titulaire) pour la fin de l'hiver ou le début du printemps mais ceci ne constitue qu'une indication non contractuelle.

### 2-Les caractéristiques du mobilier

Dans le cadre de ce marché public, 3 types de mobilier dédiés au stationnement vélos sont souhaités :

- Arceaux, avec 3 sous-catégories attendues pour s'adapter aux différents contextes :
  - Contexte urbain « classique », concernant les secteurs situés hors périmètres historiques. Le mobilier à privilégier pourra être plus sobre en termes de finition (métal brut en acier galvanisé par exemple) dans l'objectif de viser un coût d'acquisition plus faible ;
  - Contexte urbain « patrimonial », concerne notamment les centres-bourgs et centres-villes ou bien des emplacements situés à proximité de bâtiments historiques. Ces lieux d'implantation peuvent notamment être concernés par un périmètre des Architectes des Bâtiments de France (ABF). Une préférence sera accordée au mobilier en métal aux couleurs neutres, à l'exception ponctuelle des éléments de signalétique ;
  - Contexte « espace naturel », concernant notamment les lieux d'implantation situés en front de mer (plages, ports etc). Une préférence sera accordée au mobilier en métal aux couleurs neutres et sombres ou en métal avec un habillage en bois. Dans ce contexte, le titulaire précisera également les garanties de durabilité du mobilier dans un milieu iodé et d'embruns.
- Abris pour protéger des arceaux des intempéries avec 3 sous-catégories attendues pour s'adapter aux différents contextes comme ci-dessus.
- Boxes individuels sécurisés avec 3 sous-catégories attendues pour s'adapter aux différents contextes comme ci-dessus.

### 4- La procédure du groupement de commandes

Afin de pouvoir lancer l'appel d'offres ouvert, il est nécessaire que la collectivité porteuse du groupement et les communes qui en font partie délibèrent de manière concordante et approuvent une convention de groupement de commande (**en annexe à la présente note**).

Le bureau communautaire et les communes-membres du groupement devront désigner respectivement le membre de la CAO de leur collectivité qui siégera à la CAO du groupement de commandes.

**Il est proposé de désigner Madame Caroline CHOLET, membre titulaire de la CAO de la ville et membre du COPIL pour siéger à la CAO du groupement de commandes en tant que voix délibérative.**

Tous les élus du groupe de travail constitué pour le suivi de l'étude ne font pas partie de la CAO de leur commune. Chaque commune pourra désigner un membre du groupe de travail pour assister à la CAO afin qu'ils puissent y participer en tant que membres à voix consultatives. En effet, s'il ne fait pas partie de la CAO de sa commune, il n'aura pas de voix délibérative.

**VU** le code de la commande publique, en vertu de son article L.1414-3 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de constituer, entre la Commune PONT-L'ABBÉ et la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, un groupement de commandes pour permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation de marchés publics de fourniture de mobiliers de stationnements vélos sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud;

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le principe d'adhésion de la Ville de Pont-l'Abbé au groupement de commandes pour la passation de marchés publics de fourniture de mobiliers de stationnements vélos sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
- **APPROUVE** la désignation de la communauté de communes du pays bigouden sud en tant que coordonnatrice du groupement de commandes
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes susvisée et annexée
- **AUTORISE** Madame Caroline CHOLET à signer la convention constitutive du groupement de commandes susvisée
- **DIT** que la commission d'appel d'offres compétente sera de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, coordonnatrice du groupement de commandes
- **APPROUVE** le lancement de la consultation pour la passation de marchés publics de fourniture de mobiliers de stationnements vélos sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
- **DÉSIGNE** Madame Caroline CHOLET titulaire de la CAO de la ville de Pont-L'Abbé à siéger à la CAO du groupement de commande.

## FINANCES

### 4. Budget du Port 2023 : remboursement des salaires

Monsieur LE GUEN expose :

Les frais (ou charges) de personnel supportés budgétairement par la Ville de Pont-l'Abbé font l'objet d'une facturation au budget annexe du port de plaisance :

Méthode de calcul : Pour les agents intervenant dans le cadre du Budget du Port de Plaisance :

(Traitement brut annuel + charges patronales) X pourcentage du temps consacré à ce dossier selon le tableau suivant :

| REMBOURSEMENT DES SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION POUR LE BUDGET DU PORT DE PLAISANCE |                         |
|---|-------------------------|
| Agents  | Pourcentage temps passé |
| LEFEUVRE Laure  | 20 %                    |
| PICHOIS Sébastien   | 2 %                     |
| LE GOFF Marie   | 4 %                     |

L'inscription budgétaire au titre de 2023, s'élève à **10.000 €uros**. La facturation au budget annexe sera indexée au cours de l'exercice sur les salaires réellement constatés.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**
  - **ADOpte** le budget du Port 2023 pour le remboursement des salaires

### 5. Budget Primitif 2024 de la commune

#### Annexe 3

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du Budget Primitif de la commune, celui-ci est voté avant la clôture de l'exercice 2023, ce qui correspond aux principes de la loi. Par dérogation un budget peut être voté après cette date et ce jusqu'au 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982).

Ce vote avant la clôture entrainera le vote d'un **Budget supplémentaire** qui intégrera :

- Les résultats de chaque section,
- Les restes à réaliser (dépenses et recettes).

Il s'équilibre en section de **fonctionnement** à la somme de **9 715 081 €** et en section **d'investissement** à la somme de **10 989 682 €**.

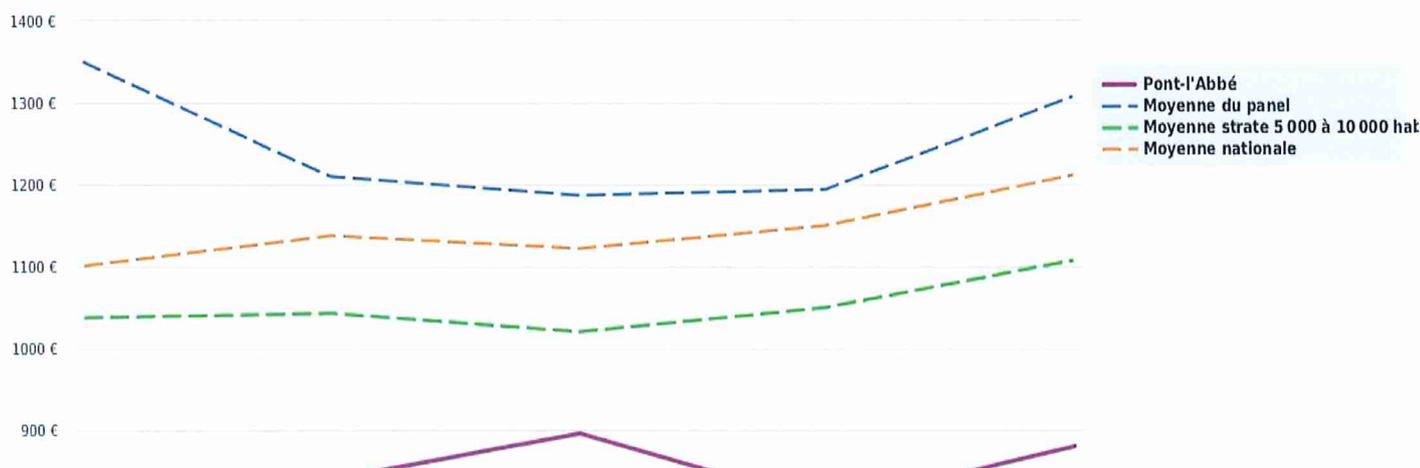
## SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

|  | CA 2020             | CA 2021             | CFU 2022            | BP 2023             | BP 2024             |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>011</b> Charges à caractère général   | 1 626 710,03        | 1 695 827,77        | 1 963 186,69        | 2 589 930,00        | 2 200 201,00        |
| <b>012</b> Charges de personnel et frais assimilés                             | 3 973 474,57        | 4 169 042,54        | 4 412 673,99        | 4 500 000,00        | 4 607 000,00        |
| <b>65</b> Autres charges de gestion courante                                   | 751 895,80          | 821 040,59          | 862 847,47          | 975 730,00          | 1 015 100,00        |
| <b>66</b> Charges financières  | 98 550,35           | 88 706,33           | 89 453,26           | 146 300,00          | 172 500,00          |
| <b>67</b> Charges exceptionnelles  | 334 573,12          | 77 100,85           | 309,04              | 2 000,00            | 2 000,00            |
| <b>68</b> Dotations  | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 0,00                |
| <b>022</b> Dépenses imprévues  | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 0,00                |
| <b>042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections                      | 1 142 187,07        | 782 350,29          | 543 855,55          | 530 000,00          | 510 000,00          |
| <b>023</b> Virement à la section d'investissement                              | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 894 384,00          | 1 208 280,00        |
| <b>Total dépenses réelles</b>  | <b>6 352 080,40</b> | <b>6 685 910,90</b> | <b>7 238 708,15</b> | <b>8 065 660,00</b> | <b>7 822 301,00</b> |
| <b>Total dépenses réelles + charges financières + dépenses exceptionnelles</b> | <b>6 785 203,87</b> | <b>6 851 718,08</b> | <b>7 328 470,45</b> | <b>8 213 960,00</b> | <b>7 996 801,00</b> |
| <b>Total opérations d'ordre</b>  | <b>1 142 187,07</b> | <b>782 350,29</b>   | <b>543 855,55</b>   | <b>1 424 384,00</b> | <b>1 718 280,00</b> |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>  | <b>7 927 390,94</b> | <b>7 634 068,37</b> | <b>7 872 326,00</b> | <b>9 638 344,00</b> | <b>9 715 081,00</b> |

Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre) seront en baisse en 2024 par rapport au BP 2023 (- 3,02%) soit -243 359 €. La principale raison de cette diminution s'explique par la variation de l'augmentation de la facture énergétique. En effet l'électricité et le gaz seront en baisse en 2024 par rapport à 2023 mais le coût restera supérieur à 2022.

La prévision de résultat de la section s'élève à près de 1 208 280 €. Ce qui permettra de couvrir les remboursements du capital des emprunts (664 400 €) et une partie des investissements d'entretien courant de voirie (marché à bon de commande 350 000 €) et de bâtiments ainsi que du matériel (350 000 €).

Pour pouvoir mettre en perspectives les données financières liées à la commune, un travail d'analyse a été mené en comparant la ville de Pont L'Abbé avec d'autres collectivités de la même strate (11 communes avec une taille similaire avec un rôle de centralité). Le total des charges de fonctionnement est ramené à l'habitant.



On peut percevoir au travers du graphique que les charges de fonctionnement de la commune sont en deçà du Panel et des moyennes de strate ou nationale. La commune connaît une évolution en 2020 du fait des charges exceptionnelles (versement à la CCPBS pour contentieux STEP). L'année 2021 connaît une baisse du fait du COVID.

## Les principales évolutions 2024

### ➤ CHARGES À CARACTÈRE GENERAL (011) : 2 220 201 €

L'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses à caractère général sera de l'ordre de 2 220 K€ soit 15 % de baisse par rapport à 2023.

### ➤ Principales évolutions 2024 :

- **Coût de l'énergie** (gaz et électricité), le poste de dépense dédié à ces charges de fonctionnement est estimé à **669 000 € en 2024 soit une baisse de 43% par rapport au BP 2023**. Les dispositifs de limitation du prix combinés aux efforts fait par les services et la réduction des durées d'éclairage public ont permis de réduire la charge prévisionnelle du coût de l'énergie (éclairage public 2022 = 95 K€, prévisionnel 2023 : 80 K€)
- **Maîtrise des autres postes de dépenses**, portée collectivement par les services. Cependant des éléments conjoncturels sont à prendre en compte, notamment l'inflation liée aux denrées alimentaires et ce malgré un marché encadrant ces fournitures. La volonté est de conserver malgré un contexte économique mondial et national défavorables une qualité de service rendue aux Pont L'Abbistes.

### ➤ CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (012) : 4 607 000€

### Principales évolutions 2024 :

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget.

Cette part s'explique par plusieurs facteurs structurels :

- Un rôle de centralité joué par la commune impliquant des effectifs plus nombreux pour gérer le fonctionnement de la collectivité.
- La présence d'équipements ou de services spécifiques : Triskell, Centre de découverte de Rosquerno, musée, police municipale, marché... que l'on ne retrouve pas forcément dans d'autres communes.
- Une volonté des élus de réaliser une partie des travaux en interne (régie) plutôt que par prestations externes. Ce dernier facteur entraîne naturellement un basculement des dépenses du 011 vers le 012 (mais que l'on retrouvera en recette de fonctionnement par opération d'ordre).

En parallèle, il convient de déduire le montant des remboursements liés aux absences d'agents pour les Congés Longue maladie ou longue durée (013).

### Evolution des dépenses de personnel depuis 2018 et perspectives 2024

|             | Charges de Personnel | Remboursements | Solde       | Evolution en % |
|-------------|----------------------|----------------|-------------|----------------|
| <b>2018</b> | 4 077 547 €          | 106 216 €      | 3 971 331 € |                |
| <b>2019</b> | 4 066 624 €          | 80 947 €       | 3 985 677 € | 0,36%          |
| <b>2020</b> | 3 973 475 €          | 66 555 €       | 3 906 920 € | -1,98%         |
| <b>2021</b> | 4 169 042 €          | 241 397 €      | 3 927 645 € | 0,53%          |
| <b>2022</b> | 4 450 000 €          | 114 000 €      | 4 336 000 € | 10,40%         |
| <b>2023</b> | 4 500 000 €          | 100 000 €      | 4 400 000 € | 1,48%          |
| <b>2024</b> | 4 607 000 €          | 50 000 €       | 4 557 000 € | 3,57%          |

Un audit a été lancé en 2022 et conclu en 2023, qui a permis de faire émerger des pistes d'amélioration des services, notamment :

- **Le renforcement par des postes de direction des services de la police municipale et de la ville attractive (+100 K€)**

Pour 2024, l'hypothèse retenue pour les charges de personnel par rapport à 2023 est une augmentation. L'enveloppe dédiée aux richesses humaines sera donc de 4,6 millions d'euros. Le budget 2024 tiendra compte des éléments suivants :

- ✓ La revalorisation des indices de rémunération (+5 points) en janvier 2024 ;
- ✓ Les décisions prises par la commune en matière d'amélioration des carrières individuelles comme les avancements de grade et d'échelon ou protection sociale : Revalorisation du CIA, de la part employeur prévoyance ainsi que la participation plus importante pour la mutuelle des agents (passage de 10 à 20 € en janvier) ;
- ✓ Création des postes nécessaires au fonctionnement des services.

#### ➤ **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65) : 1 015 100 €**

Les principales évolutions de ce chapitre se portent sur l'augmentation de la participation au fonctionnement du centre de secours + 24k€. Cette revalorisation est en lien avec l'inflation.

#### ➤ **CHARGES FINANCIÈRES (66) : 172 500 €**

Les charges d'intérêts augmenteront du fait de la souscription d'un emprunt en 2023 pour la somme de 2 millions d'euros sur 30 ans (3,82 %).

#### ➤ **OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (042) : 510 000 €**

Les opérations d'ordre concernent les dotations aux amortissements qui seront stables. Sont aussi comptabilisées dans ce chapitre les sorties d'actif lors des cessions de biens.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

|   | CA 2020             | CA 2021              | CFU 2022            | BP 2023             | BP 2024             |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 013 Atténuations de charges   | 66 555,01           | 241 397,61           | 154 086,50          | 100 000,00          | 50 000,00           |
| 70 Produits des services  | 454 593,04          | 619 822,83           | 779 732,02          | 580 250,00          | 597 190,00          |
| 73 Impôts et taxes  | 5 338 848,26        | 6 121 981,54         | 6 192 828,28        | 6 289 300,00        | 6 485 150,00        |
| 74 Dotations, subventions et participations                                     | 2 123 693,84        | 2 320 050,06         | 2 400 073,22        | 2 341 694,00        | 2 306 741,00        |
| 75 Autres produits de gestion courante  | 60 874,09           | 46 963,52            | 118 046,76          | 62 100,00           | 97 500,00           |
| 76 Produits financiers  | 2,29                | 32,82                | 42,53               | 0,00                | 0,00                |
| 77 Produits exceptionnels   | 970 749,02          | 129 007,52           | 31 423,10           | 5 000,00            | 2 500,00            |
| 78 Reprise sur amortissements et provisions                                     | 0,00                | 0,00                 | 0,00                | 0,00                | 0,00                |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections                              | 238 727,70          | 782 350,29           | 318 474,79          | 260 000,00          | 176 000,00          |
| <b>Total recettes réelles</b>   | <b>8 044 564,24</b> | <b>9 350 215,56</b>  | <b>9 644 766,78</b> | <b>9 373 344,00</b> | <b>9 536 581,00</b> |
| <b>Total recettes réelles + recettes financières + recettes exceptionnelles</b> | <b>9 015 315,55</b> | <b>9 479 255,90</b>  | <b>9 676 232,41</b> | <b>9 378 344,00</b> | <b>9 539 081,00</b> |
| <b>Total opérations d'ordre</b>   | <b>238 727,70</b>   | <b>782 350,29</b>    | <b>318 474,79</b>   | <b>260 000,00</b>   | <b>176 000,00</b>   |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>   | <b>9 254 043,25</b> | <b>10 261 606,19</b> | <b>9 994 707,20</b> | <b>9 638 344,00</b> | <b>9 715 081,00</b> |

### Les principales évolutions 2024

#### ➤ ATTÉNUATIONS DE CHARGES (013) : 50 000€

Ces recettes comprennent les remboursements de l'assurance statutaire et de l'assurance maladie pour les agents en arrêt de travail ainsi que la participation de l'Etat pour le poste de chef de projet « petites villes de demain ».

#### ➤ PRODUITS DES SERVICES (70) : 597 190 €

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public, de la facturation de certains services proposés aux Pont-l'Abbistes : notamment la restauration scolaire, les centres de loisirs, les activités culturelles ainsi que les activités de Rosquerno Estuaire.

Il est proposé pour 2024 une légère hausse des produits des services soit 597 190 € contre 580 250 € en 2023.

Les recettes prévisionnelles par activité sont détaillées de la manière suivante :

- Rosquerno Estuaire : 130 800 €
- Périscolaire et ALSH : 129 800 €
- Restaurant scolaire : 145 000 €
- Espace jeunes : 12 000 €
- Billetterie des spectacles : 70 000 €

- Billetterie et boutique du Musée Bigouden : 13 000 €

Les redevances d'occupation du domaine public sont maintenues au niveau de 2023.

➤ **IMPÔTS ET TAXES (73) : 6 485 150 €**

**Principales évolutions :**

Etant donné le contexte d'évolution des bases fiscales, il sera proposé une revalorisation des produits de fiscalité en 2024 par rapport à 2023, en lien avec l'augmentation des valeurs locatives (+4,5%)

La taxe additionnelle sur les droits de mutation est pour sa part estimée à 300 K€, ce qui correspond à une prévision prudentielle en effet le rythme du marché immobilier pourrait se ralentir en 2024.

L'estimation de l'Attribution de Compensation pour 2024 est identique à 2023 soit 480k€.

➤ **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (74) : 2 306 741 €**

**Principales évolutions :**

**Malgré les annonces d'augmentation de l'enveloppe des dotations Etat, il est prévu une stabilité pour 2024. Cependant comme en 2023, lors du budget supplémentaire ce montant pourra être revu en fonction des éléments transmis par la Préfecture.**

- Les dotations de l'État (Dotation Forfaitaire, DSR, DNP) : 1 976 441 €
- Les aides de la CAF pour les activités péri et extrascolaires sont estimées à 155 600€
- Participation au fonctionnement de l'ALSH des communes conventionnées : 80 000€.

➤ **AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75) : 97 500€**

Il s'agit principalement des recettes des loyers et des locations de salles. Pour 2024, l'hypothèse d'une augmentation est retenue liée à :

- la location de modulaires à l'année des modulaires pour l'association OES
- les loyers de la location de la maison Toulemont.

➤ **OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (042) : 176 000 €**

Pour 2024, un volume de travaux en régie de 150 000€ est prévu, et 26 000€ d'amortissements des subventions reçues.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : RÉSULTAT

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>RECETTES REELLES 2024</b> | <b>DEPENSES REELLES 2024</b>  |
| 9 536 581,00 €               | 7 822 301,00 €  |
| <b>RECETTES TOTALES 2024</b> | <b>DEPENSES TOTALES 2024</b><br>(hors virement à la section investissement) |
| 9 715 081,00 €               | 8 526 801,00 €  |

Le budget primitif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 208 280 €**.

*Madame MORICEAU « Nous avons des amendements, je vous les ramène »*

*Monsieur LE GUEN « Je vous invite à lire votre document »*

*Madame MORICEAU « Je vais parler des recettes : depuis le début du mandat, nous avons + 33% pour les impôts en taxe et contributions directes malgré vos annonces »*

*Monsieur LE GUEN « Vous avez mal lu le tableau je crois »*

*Madame MORICEAU « Entre les 4 millions de 2019 et les 5,5 millions que vous nous proposez : il y a une sacrée différence »*

*Monsieur LE GUEN « Vous voulez baisser les impôts ? »*

*Madame MORICEAU « Je veux juste qu'on se limite à ce qui a été prévu. Comme les bases locatives sont modifiées, cela augmente la contribution des Pont l'Abbistes au budget. Cette année, la contribution supplémentaire est de 240 000 €. »*

*Monsieur LE GUEN « Le budget que l'on vote est issu du Débat d'Orientations Budgétaires et nous l'avons validé et aucunes remarques n'ont été faites »*

*Madame MORICEAU « C'est un débat et pas un vote »*

*Monsieur LE GUEN « Il n'y a eu aucun amendement, nous avons fait notre budget en fonction des hypothèses retenues et vous avez retenu ces hypothèses »*

*Madame MORICEAU « Les orientations budgétaires n'ont aucun vote. Il ne faut pas augmenter cette année les impôts car on prévoit déjà 10% d'augmentation pour l'électricité. Je parle du budget des ménages. »*

*Monsieur LE GUEN « On ne va pas voter le budget des ménages »*

*Madame MORICEAU « Et bien, oui, car indirectement vous impactez le budget des ménages »*

*Monsieur LE MAIRE « Les propriétaires fonciers »*

*Monsieur LE LOC'H « Et une grande partie des Pont l'Abbistes »*

*Monsieur LE MAIRE « Nous, on n'augmente rien »*

*Monsieur LE LOC'H « Vous avez augmenté en 2020 »*

*Monsieur LE MAIRE « Cela faisait 10 ans qu'ils n'avaient pas été augmenté : l'inflation s'applique à tous les Pont l'Abbistes comme à tous les contribuables. »*

*Monsieur LE MAIRE « Nous n'augmentons pas les taux d'imposition de la Ville »*

*Madame MORICEAU « C'est complètement hypocrite ce que tu dis »*

*Monsieur LE GUEN « Dans les 33% : plus de la moitié concerne l'augmentation des bases. Vous n'écoutez pas les réponses que nous donnons »*

Monsieur LE MAIRE « Il y a plus de contribuables car il y a plus d'habitants. Votre calcul n'est pas fondé. On vous dit que l'indice du point des fonctionnaires augmente : on ne peut pas baisser les impôts alors que nos charges augmentent. Si nous voulons continuer à avoir un service public de qualité sans appauvrir la commune pour qu'elle puisse investir dans la restauration de son patrimoine ; on ne peut pas dire car là vous êtes sur un point de vue dogmatique.

La revalorisation des bases est pour toute la France. La Ville de Pont l'Abbé ne vous a pas proposé une revalorisation des taux. C'est un acte de gestion, cela n'avait pas été fait depuis 10 ans »

Monsieur CAVALOC « C'est un acte politique. »

Monsieur LE MAIRE « C'est un acte de gestion »

Monsieur CAVALOC « C'est quoi la différence entre un acte politique et un acte de gestion ? »

Monsieur LE LOC'H « Avant de débiter le Conseil Municipal, Monsieur LE GUEN m'indiquait qu'il était attaché au débat démocratique. Janick demande la parole, elle est interrompue à 3 reprises.

On est sur un sujet important, on a dépassé le débat d'orientation budgétaire. Nous n'avons pas à voter un débat d'orientation budgétaire. Ce n'est pas la première fois que nous revenons sur votre choix d'augmenter les impôts.

Votre réaction est hypocrite. Bien sûr que ce n'est pas vous qui décidez de la revalorisation des bases. Vous profitez de cette aubaine pour augmenter les recettes fiscales.

Vous avez pris une décision lourde de conséquence en 2021. Même si votre engagement ne visait qu'à le faire une seule fois, vous n'avez pas besoin d'augmenter à nouveau.

Vous bénéficiez de ce climat local d'inflation : sans agir sur la fiscalité, les recettes augmentent.

La fiscalité relève de choix politiques et la fiscalité pèse aussi sur les propriétaires.

Etre propriétaire n'est pas être riche, parfois, certains doivent céder leur propriété pour faire face à l'augmentation de la taxe foncière.

Il y a des propriétaires modestes à Pont l'Abbé ; ça existe aussi.

Cette augmentation du coût de la vie et de la fiscalité du fait de l'inflation et de votre choix de 2021 pèse lourdement.

Vous nous reprochez de ne pas faire de proposition.

Là, on vous fait des propositions : entendez-les. »

Monsieur LE GUEN « Avant de passer au vote, permettez-moi de remettre en doute vos capacités de calcul. Quand je regarde les chiffres, nous sommes sur une augmentation de 4 % et pas de 33 % alors si vous voulez faire des effets d'annonces »

Madame MORICEAU « Ah non alors, J'ai dit 2019, je n'ai pas dit 2023. J'ai été très claire »

Monsieur LE GUEN « Non : c'est une augmentation de 4,5 % et non de 33 % comme proposé par notre opposition »

Madame MORICEAU « J'ai clairement dit : une augmentation de 27,5% depuis le début du mandat au lieu des 3,3 % prévus »

Monsieur LE GUEN « On a fait ce qu'on a annoncé »

*Madame MORICEAU « On peut aussi baisser les impôts »*

*Monsieur LE GUEN « On a déjà baissé par rapport à notre budget car nous sommes à 3,9 »*

*Monsieur CAVALOC « Nous allons reprendre le début de notre discussion sur le Débat d'Orientations Budgétaires. Aucun Débat d'Orientations Budgétaires n'arrêtera les débats. C'est toi, qui au moment du Débat D'orientations Budgétaires, nous avait fait croire qu'il était possible de faire des amendements.*

*Si on veut faire un peu de pédagogie et éclairer le Conseil Municipal et nos concitoyens : c'est pas comme cela que les choses se passent.*

*Vous proposez un débat avec un certain nombre de ratio et dont découle un budget. Nous ne découvrons rien ce soir.*

*Lors du débat, nous avons dit la même chose que Jannick avait dit.*

*Je suis très étonné de voir que Jannick commence à parler et que tu l'interromps. Je suis étonné d'entendre le mot dogmatisme.*

*Le dogmatisme sur la fiscalité je ne comprends pas : nous serions dogmatiques car nous demandons à baisser les impôts ?*

*On parlait de familles politiques au début du Conseil, en général, ceux qui veulent baisser les impôts ne sont pas tout à fait gauche. »*

*Monsieur LE MAIRE « Si je lis bien les comptes-rendus des Conseils Municipaux du Finistère, depuis le début du mandat : toutes les communes de gauche ont augmenté les impôts. Nous avons augmenté les impôts après 10 ans sans augmentation, donc, je trouve cela malvenu.*

*Vous parlez de l'inflation, mais la Ville de Pont l'Abbé a pris de plein fouet l'inflation. Vous n'êtes pas contre la revalorisation des agents.*

*L'Etat nous compense nos bases afin que nous puissions faire face à l'inflation.*

*Est-ce que nous avons augmenté la cantine ? Non : pourtant, le prix de fabrication du repas, lui, a augmenté.*

*Tous les fournisseurs ont augmenté leurs prix.*

*Grâce aux efforts collectifs qui ont été menés : on a absorbé une partie de la facture.*

*En 2023, nous avons payé une facture beaucoup plus élevée qu'en 2022.*

*Plus jamais, nous ne paierons l'énergie au prix où nous l'avons payé en 2019 comme référence que prend Janick.*

*Le coût de la vie augmente, donc, heureusement que l'Etat revalorise les bases.*

*A périmètre constant, on a une hausse de nos dépenses.*

*Cette année, nous ne toucherons pas au taux : il y a juste une revalorisation des bases liée à l'inflation. Il y a plus de services publics à rendre. A Pont l'Abbé, nous avons serré la vis justement pour pouvoir investir dans le patrimoine.*

*La logique de nos investissements, c'est de pouvoir maîtriser nos charges dans la durée, grâce à des bâtiments moins énergivores pour que la facture énergétique baisse. »*

*Monsieur CAVALOC « Pour sortir des débats abstraits »*

*Monsieur LE MAIRE « C'est abstrait ça ? »*

*Monsieur CAVALOC « Je vais dire ce qui abstrait et vous ne serez pas étonnés, je l'ai déjà dit : on augmente les recettes et la fiscalité comme vous l'avez fait à l'époque.*

*Les impôts ont été augmentés une fois. Les taux sont restés identiques et ce sont les bases qui ont été augmentées.*

*On augmente les impôts pour faire face à une augmentation des charges et pour financer des investissements.*

*Nos priorités ne sont pas les vôtres.*

*C'est étonnant de dire, il n'y a pas l'augmentation de la cantine, de l'ALSH.*

*Je ne sais pas ce que cela veut dire faire 2 mandats en un.*

*Vous nous avez dit il y a 2 ans, lors d'une commission spéciale que nous étions au bord de la faillite, que les dépenses allaient augmenter.*

*A peine 2 ans après, vous nous dites : on va pouvoir faire 2 mandats en 1.*

*Je rappelle que tous les investissements sont financés par des recettes.*

*Les investissements, donc tout ce que fait de bien la majorité est issu de la fiscalité.*

*Moi, j'ai toujours été honnête avec ça : c'est pas l'augmentation ou la baisse ; c'est la fiscalité, pour quoi faire ?*

*Je continue à penser que le contexte qui est aussi vécu par les ménages et que les salaires, cela n'aura échappé à personne, n'augmentent pas aussi vite que la fiscalité. Je suis très sceptique sur cette décision et je ne sais pas si c'est dogmatique que de dire qu'il aurait été préférable de ne pas augmenter la fiscalité. »*

*Monsieur LE MAIRE « 45% des propriétaires sont exonérés de la taxe foncière car plus personne ne paie la taxe d'habitation. »*

*Madame MORICEAU « Dans les 55% qui restent, certains ont des difficultés financières. »*

*Monsieur LE MAIRE « Je trouve cela déplacé. Il y a des plus aisés, des moins aisés que moi. »*

*Madame MORICEAU « La question est de maintenir les impôts au même niveau qu'il était l'année dernière car il y a une augmentation sensible de l'électricité. Tous les bigoudens qui paient la taxe foncière n'ont pas forcément les moyens de remettre à niveau leur maison. Nous ne remettons pas en cause tous les investissements. »*

*Monsieur LE MAIRE « Si tout le monde avait pris sa part lors des différents mandats, nous n'aurions pas des bâtiments en état de délabrement. Notre équipe est courageuse d'intervenir pour sauver le patrimoine. »*

*Madame MORICEAU « Nous ne contestons rien concernant le sauvetage du patrimoine. Sur les recettes de fonctionnement, nous avons des amendements même si cela ne changera rien. Sur la ligne Fête et Cérémonie : il est proposé une augmentation de 24%, nous proposons de la limiter à 5 % cette augmentation. »*

*Monsieur LE MAIRE « Il y a une augmentation de cette ligne car le Budget des Douves fait partie de cette ligne maintenant »*

*Monsieur LE GUEN « Cela a déjà été vu en commission »*

*Madame MORICEAU « Nous n'avons pas eu le détail »*

*Monsieur LE GUEN « Tu es vraiment de mauvaise foi »*

*Madame MORICEAU « C'est assez facile de mélanger plusieurs choses à la fois sur cette ligne. »*

*Monsieur LE GUEN « C'est vraiment de la mauvaise foi, nous avons vu cela en commission : si vous ne comprenez pas, ce n'est pas de ma faute. »*

*Madame MORICEAU « Le 2<sup>ème</sup> poste : c'est catalogue et imprimé avec une augmentation de 24 % : nous proposons 5 % et ensuite frais et publicité avec une augmentation de 70%, nous proposons de limiter à 5 % puisque vue la situation de nos concitoyens actuellement, il faut faire un budget sobre.*

*L'économie sur cette section de fonctionnement pourrait être utilisée pour la médiathèque. »*

*Monsieur LE MAIRE « Tout le monde n'y croyait pas. »*

*Madame MORICEAU « Certaines personnes y croyaient et certains élus fréquentent la médiathèque et constatent qu'elle est peut-être un peu trop petite.*

*Donc, nous, ce que nous proposons, c'est d'augmenter le budget de la bibliothèque afin de pouvoir acheter des livres.*

*Nous regrettons de ne pas avoir eu le compte-rendu social au niveau du CCAS sachant ce que font d'autres sur ce sujet.*

*Il y a aussi les associations qui interviennent sur la solidarité sur notre commune : Secours Populaire et Restaurants du Cœur qui ont vu leurs bénéficiaires augmentés et leurs quantités baissées. »*

*Monsieur LE MAIRE « Il y a eu l'analyse des besoins sociaux : il y a eu une réunion de restitution, vous n'étiez pas là. »*

*Madame MORICEAU « Je n'ai jamais été conviée à aucune réunion. C'est pas la première fois que je demande un écrit en Conseil Municipal sur le CCAS.*

*Concernant l'audit au niveau des besoins du personnel, nous n'avons eu aucune information. »*

*Monsieur LE MAIRE « C'est passé en CST. »*

*Monsieur CANEVET « Il n'y a pas eu de réunion. »*

*Monsieur LE MAIRE « C'est passé en Conseil Municipal. »*

*Monsieur CANEVET « Il n'y a pas eu de réunion. »*

*Monsieur LE MAIRE « Il y a eu le CST. »*

*Monsieur CANEVET « A quelle date ? »*

*Monsieur LE MAIRE « Vous avez la mémoire courte ? »*

*Monsieur LE GUEN « C'est vraiment de la mauvaise foi. »*

*Madame MORICEAU « Concernant l'audit : je ne me souviens pas qu'on nous en ait parlé. »*

*Monsieur LE GUEN « On en a parlé en plein Conseil. »*

*Madame MORICEAU « Je te parle de l'audit sur les besoins du personnel. On a parlé d'un policier municipal supplémentaire. »*

*Monsieur LE GUEN « On en a parlé à la commission FINANCES. »*

*Monsieur LE MAIRE « Dans cet organigramme, il y avait le recrutement de la Directrice Vie Attractive, rappelez-vous : donc il y a eu une restitution. »*

*Monsieur CANEVET « Et le recrutement du 4<sup>ème</sup> policier municipal ? »*

*Monsieur LE MAIRE « ça ne pose pas de questions ça ? »*

*Monsieur LE LOC'H « On en parlera tout à l'heure. Je me souviens de ce schéma et d'être intervenu mais c'est bien de nous rafraîchir la mémoire car nous sommes tous fatigués en cette fin d'année.*

*Je me souviens être intervenu et sur la réponse que tu m'avais faite concernant la responsabilité qui incombait au Maire »*

*Madame CHOLET « La ligne Fête et Cérémonie qui augmente, c'est aussi une chance pour les associations.*

*A mon avis, ce ne sont pas les 5 000 € que l'on donnerait aux associations qui les aideraient. C'est plutôt une bonne nouvelle que ce soit une ville qui ne meurt pas. »*

*Monsieur LE GUEN « Je m'en veux de ne pas vous avoir expliqué comment on faisait un budget. Ce que vous ne comprenez pas, c'est que ce sont les agents qui préparent les lignes de budget donc c'est eux qui évaluent leurs besoins mais vous n'écoutez pas quand on vous le dit. »*

*Monsieur CANEVET « Qui arbitre ? Il y a des arbitrages qui sont faits et ce sont les élus qui les font. »*

*Monsieur LE GUEN « On est d'accord avec eux, nous n'avons pas eu à arbitrer. La prochaine fois, je vous expliquerai comment on fait un budget. »*

*Monsieur LE LOC'H « C'est surprenant comme réponse. »*

*Monsieur LE MAIRE « Evidemment qu'un débat est co-construit : il y a une lettre de cadrage, les responsables travaillent avec leurs équipes, font remonter leurs besoins. Il y a une réunion avec le DGS et l'Adjoint aux finances.*

*Nous ne sommes pas seuls à faire le budget, sinon il serait faux. On s'aperçoit ensuite que la gestion est bonne car c'est co-construit.*

*Si la directrice de la médiathèque estime qu'elle a besoin cette année de 5 000 euros pour les livres, nous examinons sa demande, nous nous faisons confiance. Peut-être qu'avant c'était pas comme ça mais nous on travaille comme ça. »*

*Madame MORICEAU « Certains usagers pensent que nous pourrions élargir le choix de livres et de disques. »*

*Monsieur LE MAIRE « Avec des si, on met Paris en bouteille. Bernard est régulièrement à la médiathèque. »*

Monsieur LE FLOC'H « Je suis heureux que tout le monde reconnaisse l'attractivité de la médiathèque.

L'an dernier, nous étions sur une demande de 4 500 €.

Cette année nous pourrions être sur 6 000 € car le nombre d'animations augmente en passant de 52 à 95. On est passé de 1 500 à 2 200 participants.

Il faut aussi analyser les contenus.

Si on continue en 2024 avec le collectif des bibliothèques et si l'on vise le label Ville en Poésie : cela va dans le sens d'un progrès et d'un élargissement des animations.

On peut aussi envisager une journée d'étude sur l'écrivain Auguste DUPOUY, connu pour son encrage bigouden.

Cela pourrait être une journée sur l'œuvre de Julien DRACQ et cela donnerait un rayonnement inattendu pour notre ville.

Il faut constituer un dossier, chercher des partenaires »

Monsieur LE LOC'H « Tu parlais d'animation : Janick parlait d'ouvrages et d'achat. Je me rends à la Médiathèque mais le nombre d'ouvrages est assez pauvre. Heureusement qu'il y a d'autres bibliothèques.

Il y a des lecteurs et pas seulement des joueurs de jeux-vidéo.

Les animations faites avec les professeurs des écoles sont une très bonne chose. Il faut aussi améliorer le fond. »

Monsieur LE FLOC'H « Il faut effectivement diversifier le choix sur les livres. »

Monsieur LE GUEN « Est-ce que vous savez lire un budget ? »

Monsieur CANEVET « Oh, ce n'est pas possible. »

Monsieur LE GUEN « Est-ce que vous avez lu les annexes ?

La ligne 6232 : en 2022, il était de 82 000 ; en 2024, il est de 62 000. Moi, j'y vois une baisse.

La ligne 6236 : 25 240 en 2022 et 25 436 en 2024

Pour le 6238 : je vois pour 2022 : 9 000 € et pour 2024 : 9 200 donc ce n'est pas une augmentation de 70% donc, lisez avant de critiquer. »

Madame MORICEAU « Vous ne prenez pas 2023. »

Monsieur LE GUEN « C'est un budget, je prends sur du réel. Le réel, c'est 2022. C'est là qu'il aurait fallu intervenir. »

Madame MORICEAU « Ce sont sur ces postes que nous demandons qu'il y ait de la sobriété. »

Monsieur LE GUEN « Il y en a car on fait moins qu'en 2022. »

Monsieur CAVALOC « Il faut se calmer. »

Monsieur LE GUEN « ça m'énerve autant de mauvaise foi. Apprenez à lire avant de critiquer. »

Monsieur CAVALOC « Il faut se calmer. »

Monsieur LE GUEN « On me dit que ça augmente alors que ça baisse. »

Monsieur LE MAIRE « C'est moi qui fait la police de l'assemblée et qui dit si on arrête ou pas.

Avant de voter, qui est d'accord pour que l'on passe l'amendement de Janick MORICEAU ?  
L'amendement est rejeté donc nous passons au vote. » (6 voix pour et 23 voix contre)

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 23 voix pour et 6 contre (Jean-Marie LACHIVERT, Bernard LEMARIE, Frédéric LE LOC'H, Yves CANEVET, Janick MORICEAU et Laurent CAVALOC):
  - ADOPTE la section de fonctionnement du BP 2024

## SECTION D'INVESTISSEMENT : OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT

Depuis le BP 2021, une partie du budget d'investissement est voté par opération. Ceci apporte une meilleure lisibilité par rapport au PPI présenté lors du ROB. En complément des opérations, un fonctionnement pour certains projets en APCP est mis en œuvre.

Les projets démarrés en 2023 feront l'objet de Reste à Réaliser (RAR) qui seront intégrés en dépenses et en recettes lors du vote du Budget Supplémentaire (BS)

Les opérations sont présentées dans le document annexé.

| OPÉRATIONS |  | DÉPENSES            | RECETTES           |
|------------|--|---------------------|--------------------|
| 101        | BÂTIMENTS PUBLICS                        | 1 865 000 €         | 0 €                |
| 102        | ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS      | 2 634 315 €         | 0 €                |
| 103        | PATRIMOINE CULTUEL ET CUTUREL            | 80 000 €            | 33 240 €           |
| 200        | AMÉNAGEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS   | 1 968 000 €         | 0 €                |
| 300        | MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT POUR LES SERVICES | 349 785 €           | 0 €                |
| 400        | AFFAIRES FONCIÈRES                       | 7 102 €             | 203 520 €          |
| 500        | ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE            | 2 528 180 €         | 1 014 667 €        |
| 700        | ENFANCE - JEUNESSE                       | 664 900 €           | 0 €                |
|            |  | <b>10 097 282 €</b> | <b>1 251 427 €</b> |

La ville de Pont L'Abbé devra relever, en 2024, de nombreux défis dont certains majeurs :

- Dans le cadre de sa politique de renouvellement du patrimoine ancien, la ville va s'attaquer à un chantier de grande ampleur : le Château Musée. En effet en 2024, le chantier entrera dans sa phase de travaux visant à atteindre la réappropriation de ce lieu, fondamental pour la ville de Pont L'Abbé. Ce projet **nécessaire**, à des vocations multiples :

- Il s'inscrit notamment dans la stratégie d'urbanisme tactique qui vise à libérer des lieux pour engager une requalification de ceux-ci afin de créer du logement (passage de la levée)
- Favoriser l'organisation interne des services par un regroupement sur un seul lieu

- Redonner au Musée un rôle de moteur dans l'attractivité de la ville.
- Toujours dans le cadre de la stratégie d'urbanisme tactique, la ville lancera les travaux du local de stockage. Ce projet relève un caractère primordial dans les futurs projets de logement de la ville. En effet la libération d'actuels espaces de stockage, non adaptés actuellement, permettra à court terme d'engager des projets de construction comme par exemple le site du Penquer qui associé à celui de création de bureaux pour la médecine scolaire intercommunautaire permettra de libérer un espace d'environ 1000 m<sup>2</sup>.
- Au titre de la vie associative et sportive, le chantier du stade entrera dans sa phase opérationnelle. La mise aux normes PMR des tribunes grâce à un monte personne souligne la volonté de la ville d'œuvrer à faciliter l'accessibilité à ses équipements publics.
- Concernant la voirie, la rue du lycée sera réaménagée afin de concilier différents usages et sécurisation des déplacements.
- La cadre de vie sera également central en 2024 avec une place des Carmes repensée, plus en lien avec son histoire, un parc de la rivière dont les fondations seront posées et les douves qui entreront dans leur 3ème phase.
- Les écoliers pourront commencer de récolter les fruits de la réflexion entamée dans le cadre de Chi Fou Mi.
- Et bien d'autres projets qui s'inscrivent dans le projet de transition durable de la ville.

**Les dépenses majeures au sein de ces opérations sont :**

- **101 Bâtiments publics**
  - Déconstruction de l'ancien CTM : 135 000 €
  - Château (études, honoraires, travaux) : 1 050 000 €
  - Création d'un local de stockage : 550 000 €
  - Travaux bâtiments divers : 130 000 €
- **102 Equipements sportifs et associatifs**
  - Réhabilitation de la salle omnisports (fin de l'AP/CP) : 286 900 €
  - Réhabilitation des tribunes et création d'un terrain synthétique au stade municipal : 2 250 000€
- **103 Patrimoine culturel**
  - Retable et Statuaire de l'église des Carmes : 30 000 €
  - Église de Lambourg : 50 000 €
- **200 Aménagements de voirie et espaces publics**
  - Entretien et la modernisation de la voirie : 350 000 €
  - Enfouissement et extension de réseaux (SDEF) : 150 000 €
  - Aménagements rues du lycée et de Poulleac'h : 600 000 €
  - Aménagement de la Place des Carmes : 450 000 €
  - Aménagement des douves : 250 000 €
  - Aménagement divers et panneaux numériques parking : 130 000 €
  - Travaux au cimetière : 38 000 €

- **300 Matériels et équipements pour les services**
  - Matériel services techniques : 95 625 €
  - Matériel de transport : 93 000 €
  - Matériels informatiques et logiciels : 55 000 €
  - Mobiliers de bureau (en lien avec les préconisations de la médecine préventive) : 6 000 €
  - Matériels divers (cantine, spectacles, ...) : 100 160 €
  
- **500 Environnement et cadre de vie**
  - Aire de camping-cars : 355 680 €
  - Aménagement Parc de la rivière et Ride Park : 580 500 €
  - Aménagement itinéraire du train Birinik : 1 000 000 €
  - Aménagement des abords de la rivière (quai) : 300 000 €
  - Vidéoprotection : 100 000 €
  - Etudes et AMO Bodilio : 192 000€
  
- **700 Enfance – jeunesse**
  - Réhabilitation et équipement de l'espace jeunes : 481 500 €
  - Travaux dans les écoles (bâtiments et cours) : 183 400 €

Les recettes sont constituées des subventions et des ventes de terrains, pour 2024 nous pourrions compter sur :

- **103 Patrimoine culturel**
  - DRAC Retable et Statuaire église des Carmes : 13 240 €
  - DRAC Église de Lambourg : 20 000 €
  
- **400 Affaires foncières**
  - Rue Ar Soner Du : 37 520 €
  - Terrain espace jeunes (OPAC) : 45 000 €
  - Rue Angela Duval (2 lots) : 49 000€
  
- **500 Environnement et cadre de vie**
  - Aménagement itinéraire du train Birinik
    - Participation des communes : 81 336€
    - DREAL : 289 831 €
    - Conseil Régional : 90 300 €
    - Conseil Départemental : 270 900 €
    - CCPBS : 90 300 €
  
  - Etudes et AMO Bodilio (prise en charge de l'Etat) : 192 000€

Toutefois, plusieurs aides ont été attribuées pour certains de ces projets sur les exercices précédents. Elles seront reprises avec les RAR lors du Budget Supplémentaire.

## SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES HORS OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT

| DÉPENSES HORS OPÉRATIONS         | DÉPENSES  |
|----------------------------------|-----------|
| 16 EMPRUNTS DETTES ET ASSIMILÉES | 664 400 € |
| 20 IMMOBILISATION INCORPORELLES  | 0 €       |

|   |                  |
|---|------------------|
| 204 SUBVENTION D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES                | 0 €              |
| 21 IMMOBILISATION CORPORELLES                       | 0 €              |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS                         | 0 €              |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES               | 2 000 €          |
| 458 OPÉRATIONS SOUS MANDATS                         | 0 €              |
| 020 DÉPENSES IMPRÉVUES                              | 0 €              |
| 040 Opérations d'ordres entre sections              | 176 000 €        |
| 041 Opérations d'ordres à l'intérieur de la section | 50 000 €         |
| 001 Solde d'exécution reporté                       | 0 €              |
|   | <b>892 400 €</b> |

**Ces chapitres regroupent les dépenses suivantes :**

- le remboursement du capital des emprunts : 664 400 €
- les prêts d'honneur : 2 000€

Et pour les chapitres d'ordre

- la contrepartie de l'amortissement des subventions d'équipement reçues : 26 000 €
- les travaux en régie : 150 000€
- les avances sur marchés publics : 50 000€

**Chapitre 001 :** pas de report du solde d'exécution lors du vote du BP 2024 puisque l'exercice 2023 n'est pas clôt.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES HORS OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT**

| <b>RECETTES HORS OPÉRATIONS</b>                     | <b>RECETTES</b>    |
|---|--------------------|
| 10 DOTATION, FONDS DIVERS ET RÉSERVES               | 820 000 €          |
| 13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT                      | 0 €                |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES               | 2 000 €            |
| 458 OPÉRATIONS SOUS MANDATS                         | 0 €                |
| 040 Opérations d'ordres entre sections              | 510 000 €          |
| 041 Opérations d'ordres à l'intérieur de la section | 50 000 €           |
| 021 Virement de la section de fonctionnement        | 1 208 280 €        |
|   | <b>2 590 280 €</b> |

**Les recettes d'investissement hors opérations regroupent :**

- le FCTVA **720 000€** et la Taxe d'aménagement **100 000€**
- les remboursements de prêts d'honneur : 2 000€

Au chapitre 021, le virement de la section d'investissement pour **1 208 280 €**.

Et enfin, les opérations d'ordre concernent les amortissements et les remboursements d'avances sur marchés 50 000€.

L'affectation du résultat ne pouvant être réalisée qu'après le vote du CA entraîne un manque conséquent dans la partie recettes. Il est compensé par un emprunt d'équilibre jusqu'au vote du Compte Financier Unique (CFU) 2023 et l'affectation du résultat par le BS.

## SECTION D'INVESTISSEMENT : RÉSULTAT

| RECETTES RÉELLES 2024 (hors emprunt) | DÉPENSES RÉELLES 2024 |
|--------------------------------------|-----------------------|
| 3 281 707,00 €                       | 10 763 682,00 €       |
| RECETTES TOTALES 2024 (hors emprunt) | DÉPENSES TOTALES 2024 |
| 3 841 707,00 €                       | 10 989 682,00 €       |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2022       |                       |
| -7 147 975,00 €                      |                       |

Pour équilibrer la section investissement un **emprunt d'équilibre** doit être inscrit.

*Madame MORICEAU « Sur les investissements, nous souhaitons que le budget annuel concernant les enfouissements soit augmenté et passe de 550 000 € à 663 000 € au regard de ce qui s'est passé pendant la tempête. Cela nous paraît important de soutenir les habitants. »*

*Monsieur LE MAIRE « Je te remercie mais nous n'avons jamais mis autant. »*

*Madame MORICEAU « Sur les enfouissements, cela a été grandement diminué, je pense que la personne qui s'occupe des réseaux peut en parler. »*

*Monsieur LE MAIRE « Depuis que je suis Maire, il n'y a jamais eu autant d'enfouissement et autant de travaux. »*

*Madame MORICEAU « Je ne dis pas le contraire mais on pourrait faire plus. Je pense que le SDEF à mieux à faire qu'à installer des réseaux et que de s'occuper du parking de la Place des Carmes avec des panneaux numériques et tout ce que cela va induire, cela ne va pas forcément dans le sens de la transition énergétique. »*

*Monsieur LE MAIRE « Rassure-toi, ce n'est pas le même budget. »*

*Madame MORICEAU « Je ne sais pas d'où vient cet argent du SDEF. »*

*Monsieur LE MAIRE « De diverses sources de recettes »*

*Madame MORICEAU « Ce panneau numérique ne va pas dans le sens de la transition énergétique.*

*On a vu que lorsqu'il y a de nombreux investissements, il fallait du temps et que le personnel était un peu débordé par tout ce qui se passait.*

*Comme par exemple le Château qui était prévu en 2022. »*

*Monsieur LE MAIRE « En 2022, ça m'étonnerait »*

*Madame MORICEAU « C'est écrit sur un compte-rendu : je te le rechercherai si tu veux »*

*Monsieur LE MAIRE « Le début des travaux était prévu en 2022 »*

*Madame MORICEAU « Il y a un certain nombre de choses qui ont mis du temps à se réaliser, c'est normal. »*

*Monsieur LE MAIRE « Les travaux de curage, oui. »*

*Monsieur TANGUY « Ce sont des opérations de curage dont on parle, qui était un préalable à tout le reste. »*

*Madame MORICEAU « Le projet des Douves peut être différé, ce n'est pas urgent. Le 2<sup>ème</sup> point sur lequel il nous paraît important de faire des économies : c'est la vidéo-surveillance : 100 000 e, cela peut être différé comme d'autres investissements. Comme vous le voyez, nous ne parlons pas du patrimoine. »*

*Monsieur LE MAIRE « Concernant le parking numérique, le SDEF avait répondu à un appel européen ICE : ils ont été lauréat »*

*Madame MORICEAU « Et sur le budget ? »*

*Monsieur LE MAIRE « EPSILONE : par rapport au service que nous voulons rendre, c'est pour faciliter le stationnement dans le Centre-Ville de Pont l'Abbé afin que les commerçants bénéficient du passage. Et que chacun trouve une place de stationnement. Qu'il y ait une rotation et que les personnes ne perdent pas de temps. Nos commerçants sont favorables à cette mesure. »*

*Madame MORICEAU « Apparemment, les commerçants ne sont pas au courant. »*

*Monsieur LE MAIRE « Cela fait un petit moment qu'on en parle : différents systèmes ont été étudiés. Concernant la vidéo-surveillance, on sait que vous êtes opposés mais un certain nombre de Pont l'Abbistes sont favorables. »*

*Monsieur LE LOC'H « Mais comment pouvez-vous être aussi sûrs de vous, à chaque fois, vous nous faites le coup. »*

*Monsieur LE MAIRE « Ce sont les journalistes qui ont fait leur travail et qui ont sondé les habitants. »*

*Monsieur LE LOC'H « Combien de Pont l'Abbistes ? »*

*Monsieur LE MAIRE « De la vidéo-surveillance, si on en avait eu beaucoup plus, peut-être qu'il y aurait eu moins de vol de guirlandes ou sapins de Noël car le préjudice n'est pas négligeable, et clairement, c'est un plus. Les villes qui l'ont mis en place ne le regrettent pas, ce sont des éléments complémentaires qui peuvent être utiles et c'est dissuasif. »*

Monsieur LE LOC'H « Merci de me donner la parole puisque c'est vous qui avez en charge cette mission au sein du Conseil.

Vous nous parlez souvent de sondages qui tombent du ciel, comme ça. Je ne vais pas demander à la presse maintenant, je verrai plus tard.

Un sondage, c'est sérieux et les instituts de sondage sont sérieux.

Un sondage, cela se fait sur un panel et non pas sur internet ou sur un réseau social.

On ne peut pas dire que les Pont l'Abbistes sont majoritaires car vous ne les avez pas consultés.

La vidéo-surveillance n'était pas dans votre programme, à ma connaissance, comme l'augmentation des impôts, d'ailleurs.

Cela serait intéressant, Messieurs les journalistes, de sonder les Pont l'Abbistes pour savoir si ils valident l'augmentation des impôts.

Sur la vidéo-surveillance, j'ai plutôt un avis défavorable : je doute de l'efficacité. J'entends l'argument de la dissuasion mais j'ai une question technique :

Vous prétendez que la vidéo-surveillance aide à élucider un certain nombre d'affaires.

J'imagine que ces vols ont eu lieu la nuit. Les caméras seront-elles infra-rouges afin d'identifier les délinquants ? »

Monsieur MOTREFF « Nous ne sommes pas allés jusque-là. Mais il y a aussi des faits qui se déroulent la journée. Il faut aussi penser aux victimes. »

Monsieur LE LOC'H « Je fais aussi confiance au service de Gendarmerie. »

Monsieur MOTREFF « Au niveau national : seulement 4% des cambriolages sont élucidés sans caméras. »

Monsieur LE LOC'H « Et avec ? »

Monsieur MOTREFF « C'est plus important. »

Monsieur CANEVET « Il y avait eu une enquête, il y a quelques années, au niveau local, la vidéo-surveillance résolvait 2% supplémentaires. »

Madame CHOLET « C'était un sondage ? »

Monsieur CANEVET « Non, c'était une enquête journalistique. »

Monsieur SCHOCK « Quelle valeur cela vaut une enquête ? »

Monsieur CANEVET « Moi, je ne remets pas en doute les propos des journalistes. »

Monsieur MOTREFF « D'autres enquêtes montrent que grâce à la vidéo-surveillance, des enquêtes sur des cambriolages ont pu être résolues, c'est mon point de vue. »

Monsieur LE LOC'H « Si l'objectif est d'élucider des vols : est-ce que cela coûte 100 000 e ? »

Monsieur LE MAIRE « Nous faisons des demandes de fonds spécifiques auprès de la Préfecture. Le mot exact est la vidéo-protection car il n'y aura pas d'agents derrière les caméras. Nous avons eu l'assistance de la Gendarmerie pour identifier les points névralgiques. D'autres communes comme Combrit ou l'Île-Tudy s'inscrivent dans cette démarche. Avec ce système, nous pourrions surveiller les véhicules avec des créneaux horaires.

*Je n'ai pas les chiffres, mais nous pourrions demander à la Gendarmerie de venir nous expliquer.*

*Le reste à charge pour la Ville sera moindre. »*

*Madame MORICEAU « Avant de mettre en place ce genre de chose, il serait important d'avoir un débat avec les Gendarmes et des personnes soucieuses des libertés publiques. »*

*Monsieur LE MAIRE « Ce n'est pas la vidéo-surveillance mais de la vidéo-protection. Il n'y a pas de libertés individuelles car c'est de la vidéo-protection donc seul un officier de police judiciaire sur réquisition pourra avoir accès aux bandes sur la période recherchée. »*

*Madame MORICEAU « La plupart des difficultés dans le pays bigouden sont liées au trafic de drogue. Les dealers savent très bien repérer les caméras de surveillance et que ces caméras ne régleront pas le problème. Le trafic se fait sur la voie même. »*

*Monsieur LE MAIRE « Si tu as des sources, nous les communiquerons en OFF »*

*Monsieur MOTREFF « Il y a un trafic sur la voie verte ? »*

*Madame MORICEAU « Tu n'es pas aux bonnes heures. Les gendarmes savent où sont les problèmes et les jeunes continuent à consommer des drogues dures. »*

*Monsieur LE GUEN « Je reviens sur les investissements : 96 % sont validés. Concernant les votes des amendements des oppositions. »*

*Madame MORICEAU « Les minorités s'il vous plait. »*

*Monsieur LE GUEN « Quand on vote contre, on est dans l'opposition. »*

*Monsieur CAVALOC « Allez, opposition : c'est cadeau, on te laisse. »*

*Monsieur LE GUEN « Merci mais vous votez contre donc vous êtes dans l'opposition. Au vu des votes, les amendements sont rejetés. » (6 voix pour et 23 contre)*

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 23 voix pour et 6 contre (Jean-Marie LACHIVERT, Bernard LEMARIE, Frédéric LE LOC'H, Yves CANEVET, Janick MORICEAU et Laurent CAVALOC) :**
  - **ADOPTE** la section d'investissement du budget primitif 2024 : opérations, chapitre en dépenses et en recettes hors opérations

*Monsieur LE MAIRE « Je vous remercie d'encourager la rénovation du patrimoine culturel de la Ville. »*

## **6. Budget Primitif 2024 du Port de Plaisance**

### **Annexe 4**

Monsieur LE GUEN expose :

La section d'exploitation (fonctionnement) 2023 s'équilibre à la somme de 19 800 € tandis que la section d'investissement s'équilibre à 2 600 €.

Comme pour le budget principal la reprise des résultats se fera lors du budget supplémentaire.

## **SECTION D'EXPLOITATION : LES RECETTES**

---

L'unique recette d'exploitation du port de plaisance est constituée par les redevances versées par les plaisanciers pour un total de 19 800 €.

**Le chapitre 70 "Produits des services" est donc soumis voter pour la somme de 19 800 €.**

## **SECTION D'EXPLOITATION : LES DÉPENSES**

---

Les chapitres des dépenses d'exploitation du port à voter sont :

- Chap. 011 : Les charges à caractère général ..... 6 610 €
- Chap. 012 : Les charges de personnel affecté au port ..... 11 000 €
- Chap. 66 : Charges financières ..... 55 €
- Chap. 042 : Les dotations aux amortissements..... 2 035 €
- Chap. 001 : Déficit d'exploitation reporté ..... 100 €
- **Total dépenses..... 19 800 €**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DÉPENSES**

---

Les chapitres des dépenses d'investissement du port à voter sont :

- Chap. 16 : ..... 600 €
- Chap. 23 : Installations, matériel et outillage technique ..... 0 €
- Chap. 21 : Autres dépenses sur immobilisations corporelles ..... 2 000 €
- **Total dépenses..... 2 600 €**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT : LES RECETTES**

---

- Chap. 16 : Emprunts, dettes et assimilés ..... 565 €
- Chap. 040 : Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)..... 2 035 €
- Chap. 001 : Excédent reporté ..... 0 €
- **Total recettes..... 2 600 €**

Il est proposé d'étendre les remboursements des frais réels, sur justificatifs, à l'ensemble des frais de mission dans la limite des plafonds fixés par arrêté.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2024 du port de plaisance

## 7. Demande de subvention : DETR 2024

Monsieur LE MAIRE expose :

La dotation d'équipement des territoires ruraux vise à favoriser la réalisation d'investissements, des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

### Opérations éligibles et taux de subvention applicables

Les crédits sont attribués par le préfet de département, sous forme de subventions, suivant les catégories et les priorités fixées.

### Catégories d'opérations éligibles

Les catégories d'opérations éligibles sont au nombre de 3, elles-mêmes subdivisées par nature d'opération (ex : aménagement de Centres, travaux sur les bâtiments scolaires)

### Taux de subventions et plafond applicables

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût HT de l'opération et il tient compte des aides publiques inscrites au plan de financement de l'opération. Le montant de subvention est plafonné à 400 000 € par opération (ou tranche d'opération). Les projets proposés pour l'attribution de la DETR 2024 doivent s'inscrire dans les priorités fixées par la Préfecture.

### Sollicitation de la ville de Pont-l'Abbé en 2024

Dans ce cadre, il convient de transmettre à la Préfecture les priorités pour la ville en 2024 avant le 29 décembre 2023. Suite à l'analyse des investissements qui seront engagés en 2024, Il est proposé de soumettre les projets suivants :

#### **1/ La rénovation du Château-Mairie-Musée**

Ce projet pourrait s'inscrire dans la **priorité 1** au titre de la construction ou de la rénovation des bâtiments communaux intégrant la mise aux normes d'accessibilité ainsi que l'ensemble des travaux liés aux économies d'énergie.

- **Coût estimatif des travaux** : 4 900 000 € HT
- **Montant sollicité au titre de la DETR 2024** : 400 000 €

#### **2/ La création d'un Ride-park**

Ce Projet pourrait s'inscrire dans la **priorité 3** au titre des « Equipements sportifs structurants ».

- Coût estimatif des travaux** : 320.000 € HT
- Montant sollicité au titre de la DETR 2024** : 160.000 €

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

*Monsieur LE MAIRE « Nous avons déposé notre dossier pour le loto du patrimoine : nous verrons si notre dossier est retenu. Pour le Château, nous serons sur un budget de 4 millions 700 000 €. »*

*Madame MORICEAU « On nous a donné des chiffres en commission FINANCES et je ne retrouve pas les chiffres. Le ride park était à 320 000 € et là, il est à 260 000 €. »*

*Monsieur LE MAIRE « C'est le hors taxes. »*

*Madame MORICEAU « Sur la Château, cela bouge beaucoup, je sais bien que cela n'est pas facile mais nous voudrions savoir comment sont établis ces chiffres. »*

*Monsieur LE MAIRE « A ce jour, le coût des travaux est établi à 6 millions TTC et 4, 9 millions Hors Taxes. »*

*Madame MORICEAU « Il y a eu un différentiel important. »*

*Monsieur LE MAIRE « C'est la différence entre le hors taxes et le TTC. »*

*Madame MORICEAU « C'est une erreur. »*

*Monsieur LE GUEN « Il y en a d'autres sur le budget du port. »*

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

○ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention DETR 2024.

## **8. Pacte Finistère 2030-volet 1**

### *Demande de co-financement au Département dans le cadre du Pacte Finistère 2030*

Le Département du Finistère a fait évoluer sa politique d'appui au développement des communes et intercommunalités en créant « Le pacte Finistère 2030 ». Le Département propose maintenant un soutien s'articulant autour de trois volets de financement et d'un accompagnement en ingénierie. Chaque année, la ville doit proposer au département les projets qu'elle souhaite voir financer au titre du volet 1 : Aide aux projets communaux.

#### *Volet 1 : Aide aux projets communaux*

Ce volet s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants. Il est doté d'une enveloppe annuelle par canton, répartie entre les communes, pour financer les projets réalisés dans l'année. Les communes pourront inscrire des projets prêts à démarrer sur l'année.

Les projets portés par les communes concernent notamment l'aide à la voirie communale, des aménagements de centralité, des friches, les logements, les services à la population, les petits projets de réhabilitations ou reconstructions d'équipements de proximité, le petit patrimoine.

#### *Volet 2 : Aide aux projets structurants d'intérêt communautaire*

Ce volet permet de financer les projets communaux ou intercommunaux en cohérence avec les priorités départementales. Une enveloppe triennale est accordée par EPCI au prorata de la population. Les projets concernés pourraient porter sur des thèmes se rapportant aux enjeux départementaux autour notamment des mobilités alternatives, de l'appui aux centralités, de l'habitat, de la cohésion sociale et des services, des transitions ou encore de la création d'équipements de proximité.

Pour rappel, le département a accordé à la ville de Pont-l'Abbé pour la période 2022-2024 :

- 80.000 € pour l'aménagement des quais et du pont habité
- 120.000 € pour la modernisation du pôle sportif/ Stade.

**Pour l'année 2024, il est proposé de solliciter le département au titre du volet 1 pour des cofinancements concernant les projets suivants :**

- **La création du nouvel espace jeunes et des bureaux de la Médecine scolaire.**
- **La rénovation de la place des Carmes.**

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter demande de financement dans le cadre du PACTE FINISTERE 2030 -volet 1

## ENFANCE

### 9. Nouveau conventionnement ALSH avec les communes partenaires

#### Annexe 5

Un conventionnement existe depuis de nombreuses années pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans de Loctudy et Plobannalec-Lesconil à l'accueil de loisirs de Pont-l'Abbé.

Depuis plusieurs années ce conventionnement était renouvelé chaque année par avenant. Il a paru souhaitable, pour des questions d'organisation, de le revoir pour une période de 3 années.

Un travail de partenariat a été mené avec les deux communes partenaires qui a abouti au document proposé en *annexe*. Cette convention définit les obligations de chacun. A la demande des communes partenaires, une annexe est jointe, qui détaille les articles comptables pris en compte dans le calcul des participations demandées.

Cette convention est proposée au vote du conseil municipal des 3 communes pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et, ce, pour une période de 3 ans, renouvelable.

La commission ENFANCE JEUNESSE a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :**

- **VALIDER** la convention ALSH avec les communes partenaires,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention.

## 10. Charte des écoles et des ATSEM

### Annexe 6

Ce projet de charte des écoles et des ATSEM est inscrit au projet éducatif et fait l'objet de la fiche-action n° 1.

Il vise à définir les compétences de chacun dans le fonctionnement des écoles publiques de la ville et de préciser les relations entre les partenaires intervenant dans le champ scolaire. L'objectif essentiel est d'établir un dialogue permanent, serein et consensuel avec les partenaires des écoles primaires publiques de la ville.

Concernant la partie « charte des ATSEM » un travail a été fait avec les ATSEM en début d'année 2023, qui a permis d'aboutir au *document joint*. Cette même charte des ATSEM, ainsi que le projet de charte des écoles ont été soumis aux directrices d'écoles publiques et un temps de travail était prévu le 6 décembre 2023 permettant d'aboutir en *document ci-annexé*.

La commission enfance-jeunesse réunie le 6 décembre 2023 a émis un avis favorable.

Cette charte à deux volets (écoles et ATSEM) est soumise au vote du conseil municipal.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :**
- **VALIDER** la charte des écoles et des ATSEM.

## RESSOURCES HUMAINES

### 11. Forfait mobilité durable

Textes de référence :

Article L. 3261-1 du Code du travail ;

Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilité durable » dans la fonction publique territoriale ;

Arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilité durable » dans la fonction publique de l'Etat ;

FAQ de la DGAFP en date du 14 décembre 2022,

Décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 et l'arrêté du même jour,

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, un forfait « mobilités durables », prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a été mis en place dans les trois versants de la fonction publique.

Le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

Peuvent bénéficier du forfait mobilité durable les agents publics, fonctionnaires ou agents contractuels, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics relevant de la fonction publique territoriale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le forfait mobilité durable a été étendu aux agents contractuels recrutés sur un contrat de droit privé.

Dans la fonction publique territoriale, le versement du forfait mobilité durable est toutefois subordonné à l'adoption d'une délibération par l'organe délibérant fixant les modalités d'octroi du forfait.

Le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

Pour l'attribution du forfait mobilité durable, la réglementation ne fixe pas de condition relative à une distance entre la résidence habituelle et le lieu de travail des agents.

Sont éligibles, les déplacements réalisés par les agents :

- avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel.
- en tant que conducteur ou passager en covoiturage.
- à l'aide d'un engin de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc.
- à l'aide d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un cycle ou cycle à pédalage assisté, ou d'un engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques.
- en recourant à un service d'auto-portage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faible émissions.

Au cours d'une même année, l'agent peut cumulativement utiliser l'un de ces modes de transports pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation ouvrant droit au versement du forfait.

Les agents peuvent bénéficier du forfait mobilité durable à condition de choisir l'un des moyens de transport éligibles pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail pendant un nombre minimal de jours sur une année civile.

Le nombre minimal de jours de déplacements domicile-travail ouvrant droit au forfait mobilité durable est fixé à 30 jours. Ce nombre de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le montant du forfait est proportionnel au nombre de déplacements domicile-travail réalisés par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du versement du forfait.

Le montant annuel est fixé à :

- 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;

- 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

Sont exclus : les agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail et les agents transportés gratuitement par leur employeur.

Le versement du forfait mobilité durable est cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport public ou de service de location de vélo, telle que régie par les dispositions du décret n° 2010-676 du 21 juin 2010.

Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

L'agent inscrit au dispositif bénéficie l'année suivante du versement du forfait. Compte tenu des modalités de gestion retenues pour le dispositif (déclaration préalable puis versement l'année suivante), les employeurs procèdent au versement du montant du forfait mobilité durable en une seule fraction, afin de conserver au dispositif sa lisibilité.

Cette déclaration sur l'honneur atteste, pour l'année civile au titre de laquelle le forfait est versé :

- de l'utilisation de l'un, ou de plusieurs, modes de transport éligibles ;
- du nombre de jours de déplacements réalisés à l'aide de ces moyens de transport.

L'employeur peut demander la production de tout justificatif utile (ex : facture d'achat, d'assurance ou d'entretien).

De plus, doivent faire, selon la réglementation, l'objet d'un contrôle de l'employeur :

- le recours au covoiturage
- le recours à un service d'auto-partage
- la location ou la mise à disposition d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un cycle ou cycle à pédalage assisté, ou d'un engin de déplacement.

A cette fin, les justificatifs utiles à cet effet peuvent être, par exemple (liste non exhaustive) :

- un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage
- une attestation sur l'honneur du co-voitureur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles
- une attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr>) prouvant la réalisation effective des trajets
- un relevé de facture, de paiement, ou une attestation d'abonnement à un service de location ou de mise à disposition d'engins de déplacement.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable lors de sa réunion du 30 novembre dernier.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :**

- **VALIDER** la mise en place du forfait mobilité durable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 12. C.I.A : Complément Indemnitare Annuel

Le RIFSEEP (**R**égime Indemnitare tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel) est un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Cette seconde prime intégrée au RIFSEEP, qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents a été instaurée par délibération du 20 décembre 2021.

La grille d'évaluation est un élément de l'attribution mais c'est bien l'entretien au global qui sert de base au versement du CIA qui vient récompenser les éléments suivants :

- Investissement professionnel** et **connaissance de son domaine de travail** (lien avec la grille d'évaluation)
- Contribution au collectif de travail** (appréciation du n+1)
- Réalisation d'objectifs** (grille d'entretien)

Pour les entretiens professionnels il existe 3 supports, un pour chacune des catégories A, B et C avec un bloc de critères liés à l'encadrement.

L'objectif est de lier les critères d'évaluation de l'entretien professionnel au CIA de manière simple.

### **Non encadrants :**

sur 11 critères

entre 2 et 3 conforme aux attentes 25 % du CIA

entre 4 et 5 conforme aux attentes 50 % du CIA

entre 6 et 8 conforme aux attentes 75 % du CIA régie

entre 9 et 11 conforme aux attentes 100 % du CIA

### **Encadrants :**

sur 16 critères

entre 2 et 5 conforme aux attentes 25 % du CIA

entre 6 et 8 conforme aux attentes 50 % du CIA

entre 9 et 11 conforme aux attentes 75 % du CIA

entre 12 et 16 conforme aux attentes 100 % du CIA

Le montant maximum annuel est de 200 €. Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes :

- Agent non présent 6 mois dans l'année, pas de CIA
- Agent présent au moins 6 mois dans l'année : 100 % de la somme proposée par l'évaluateur, toutes absences confondues.

Le CIA est actuellement de 200 €.

Lors des entretiens professionnels 2022, les modalités d'attribution ont posé des difficultés.

En effet l'application des règles précitées n'était pas claire, la totalité du CIA étant basée sur les critères de la grille d'évaluation alors que cela ne devait représenter qu'une partie.

Il est proposé pour cette année :

- que les critères d'évaluation ne représentent que 50 % du montant attribué et les 50 % restant seront dédiés aux notions d'**Investissement professionnel et de Contribution au collectif de travail**.
- d'augmenter le montant du CIA de 100 € (le montant maximum annuel passe de 200 € à 300 € pour les versements qui sont effectués au plus tard en avril de l'année n +1).

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable lors de sa réunion du 30 novembre dernier.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :**
- **VALIDER** l'augmentation du C.I.A de 200€ à 300 € pour les versements qui sont effectués au plus tard en avril de l'année n +1
- **VALIDER** les modifications des critères d'attribution **de la manière suivante :**
  - les critères d'évaluation représentent 50 % du montant attribué et les 50 % restant seront dédiés aux notions d'Investissement professionnel et de Contribution au collectif de travail.

## 13. Tableau des emplois

### Annexe 7

Dans le cadre de l'évolution des services et afin de répondre à un besoin réel de structuration de la police municipale, il est proposé de créer un poste de chef de la police municipale à temps complet :

grade mini : Brigadier-chef principal

grade maxi : Chef de service principal de première classe.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable lors de sa réunion du 30 novembre dernier.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :**
- **VALIDER** le tableau des emplois.



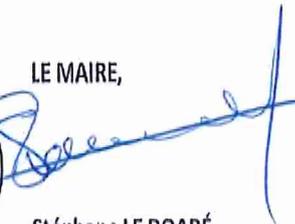
## INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

-Liste des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal (tableau joint)



Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant toutes été examinées, la séance du Conseil Municipal est close à 22 h 30.

**Le secrétaire,  
Yann HIRIART**

 **LE MAIRE,**  
  
**Stéphane LE DOARÉ**